



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/082

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : AMENAGEMENT ET
SCENOGRAPHIE DU CIAP -
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Convocation**Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL.2015.02.16/198 du 16 décembre 2015, relative à l'aménagement et à la scénographie du CIAP,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL.2016.04.27/047 du 27 avril 2016, relative à la convention Ville d'art et d'histoire,

Rappel du contexte

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) prendra place au cœur de la Cité Vauban, secteur sauvegardé, dans l'ancienne église des cordeliers, classée Monument Historique. La situation privilégiée et la grande valeur architecturale de l'édifice sont des atouts majeurs pour cet équipement culturel.

La création d'un tel équipement permettra de développer l'attractivité culturelle du territoire briançonnais en venant enrichir le nombre d'équipements culturels existants, dont la présence est encore faible aujourd'hui. La création d'un CIAP répond également à la stratégie de l'Espace Valléen du Briançonnais - axe 1 Structuration de la complémentarité de l'offre touristique - objectif spécifique 2 Diversifier et désaisonnaliser les activités.

Depuis 26 ans, la Ville de Briançon a construit une image de destination touristique basée sur la qualité des paysages et son patrimoine culturel bâti. Le CIAP renforcera donc cette stratégie de développement touristique et patrimonial.

En effet, une analyse des retombées économiques et sociales des actions culturelles et patrimoniales sur le département a révélé que la culture participait de manière significative au développement économique du territoire

Le renforcement de la politique culturelle ne pourra qu'amplifier ce phénomène et créer un effet d'entraînement au niveau de l'emploi, de la fréquentation touristique et plus largement de l'image positive et compétitive du territoire.

En outre, le CIAP sera également un outil à destination de la population locale afin de lui permettre de comprendre les composantes du territoire sur lequel elle vit et de mieux en appréhender les enjeux présents et futurs.

La ville et ce projet ont été retenus dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local (SIPL). Par ailleurs, les crédits européens ont été revus à la baisse pour l'ensemble de l'espace valléen du Briançonnais.

Compte tenu de ces nouvelles données, un nouveau plan de financement vous est proposé.

Rappel du coût total de l'opération : 1 986 282,00 € HT

FINANCEUR	MONTANT	TAUX (%)
Europe (FEDER POIA)	100 000 €	5,03 %
État (SIPL)	500 000 €	25,17 %
État (FNADT CIMA)	80 000 €	4,03 %
État (Drac - VPAH)	146 685 €	7,38 %
Région Paca (FRAT)*	365 085 €	18,38 %
Région Paca (EV)	197 256 €	9,93 %
Département Hautes-Alpes	200 000 €	10,07 %
Autofinancement	397 256 €	20 %
TOTAL	1 986 282,00 €	100 %

* FRAT plafonné à 200 000 €/an. Découper la demande en deux phases de travaux.

L'échéancier estimatif est le suivant :

- Lancement de la maîtrise d'œuvre : 2^{ème} semestre 2016
- Travaux aménagement et scénographie 2017-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette proposition ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (BREUIL Marc)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

27 JUIN 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '(Hautes-Alpes)' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622082-DE
Regu le 27/06/2016

[The main body of the document contains several paragraphs of text that have been completely redacted with diagonal black lines.]



27 JUN 2016